

... pour réduire vos déchets.



Une demi-tonne de déchets ménagers par an, par individu. C'est trop !



Savez-vous qu'en moyenne chaque citoyen de la zone Intradel produit +/- 450 kg de déchets ménagers par an ! Soit plus d'un kilo par jour.

E.R.: Roger Croughis, Directeur général, Port de Herstal Pré Wigi à 4040 Herstal. Imprimé sur papier recyclé.

Plus de 240 kg par habitant sont déjà recyclés chaque année grâce aux collectes en porte-à-porte de PMC (sacs bleus), papiers-cartons, bulles à verre et grâce aux recyparcs qui ont inscrit le tri dans les habitudes des ménages.

Les déchets ménagers appelés «tout-venant» représentent annuellement 175 kg par habitant. Ils sont actuellement valorisés par incinération à Herstal pour être transformés en énergie électrique.

C'est bien, mais... 50% de ces déchets tout-venant sont organiques et biodégradables. Ils peuvent être recyclés par biométhanisation, un procédé permettant la production d'énergie verte et de compost de qualité.

Grâce à la nouvelle collecte sélective des déchets organiques, le recyclage au sein de notre région s'en verra encore nettement amélioré.



Ensemble, gérons mieux nos déchets !

... grâce à la collecte en conteneurs à puce et au tri des déchets organiques.



Infos au 04/240 74 74



Des « puces »

Bientôt, Intradel vous remettra deux « conteneurs à puce » pour vous aider à mieux gérer vos déchets. Ces conteneurs montés sur roulettes sont destinés à collecter vos déchets organiques et tout-venant. Vous recevrez donc :

un conteneur « vert » pour vos déchets organiques

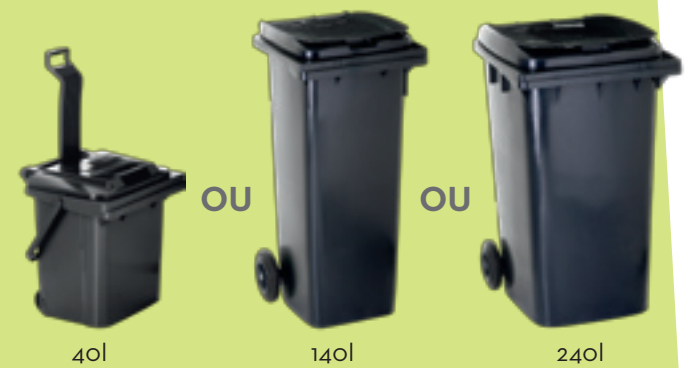


La taille des conteneurs (40l, 140l et 240 l) est adaptée

Chaque conteneur est muni d'une « puce » électronique permettant au camion de collecte de l'identifier avant le pesage et la vidange.



un conteneur « gris » pour vos déchets tout-venant



à la composition du ménage, au type d'habitat, etc...

Le nombre de vidanges et les quantités collectées sont enregistrés. Vous ne payez dorénavant que pour les quantités de déchets réellement produits. Moins vous produisez de déchets, moins vous payez ! Les collectes restent hebdomadaires et vous laissent la possibilité de présenter ou non le conteneur de votre choix quand celui-ci est plein.

Les déchets organiques dans le conteneur VERT

Les déchets organiques

- les restes de repas
- épluchures de fruits et légumes
- marcs de café et sachets de thé
- coquilles d'œufs, de noix, de moules,...

Les petits déchets de jardin

- plantes d'appartement
- herbes
- fleurs fanées,...

Les autres déchets

- langes d'enfants (sans sac plastique)
- papiers essuie-tout
- mouchoirs et serviettes en papier
- aliments périmés (sans emballages)
- litières **biodégradables**, emballages **biodégradables**,...



 **Sont strictement interdits**

- films plastique
- lingettes
- emballages plastique,...

Les déchets tout-venant dans le conteneur GRIS

= tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes d'organiques, de P.M.C, de papiers-cartons, recyparcs, bulles à verre, encombrants).

Exemples :

- plastiques souillés (ex: barquettes, pots de yaourt,...)
- papiers d'emballages alimentaires (ex : emballage de charcuterie)
- barquettes en plastique et frigolite
- vieux textiles inutilisables
- langes d'adultes
- litières non-biodégradables
- cendres froides
- charbon de bois
- poussières, cheveux, poils de chien
- ...



Même si vous avez l'habitude de composter, le conteneur vert peut vous offrir une solution pour les déchets difficilement ou non compostables à domicile. Exemples : langes d'enfants, épluchures d'agrumes en grande quantité, restes de repas (en ce compris viandes cuites, poissons, coquilles de moules,...).

- de déchets + d'avantages

Cette réorganisation des collectes apportera toute une série d'avantages à chacun de nous :

1. + de propreté publique :

le conteneur à puce contrairement au sac résiste au vandalisme nocturne de certains chiens et chats. De plus, la taxe fixe prépayée a pour avantage de décourager les comportements inciviques.

2. + de recyclage :

plus de 50% de votre sac poubelle actuel (= déchets organiques) seront recyclés.

3. Maintien des coûts :

le nouveau système permettra de maintenir les coûts en fonction de la nouvelle législation. En moyenne, le coût de gestion des déchets sera de 1€/semaine/hab. La « facture » déchet d'un ménage qui n'adopterait pas les bons comportements en matière de tri et de prévention serait 60% plus élevée que celle d'un ménage « modèle ».

4. Réduction de déchets :

selon les chiffres de la zone Intradel, les communes qui sont déjà au système du conteneur à puce génèrent moins de déchets. Le conteneur et la taxation au poids s'avère être un bon incitant pour surveiller et surtout réduire sa production de déchets.

5. + de respect de la législation :

tant environnementale que du travail. En effet, le conteneur à puce répond à de meilleures conditions de travail pour le personnel de collecte.



Qu'allez-vous payer ?

Vous payez en début d'année votre taxe fixe qui vous donne automatiquement droit à un service minimum qui comprend la fourniture des conteneurs à puce et d'un rouleau de sacs bleus PMC, l'accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre ainsi qu'un nombre prédéfini de levées de conteneurs et des quantités de déchets tout-venant et organiques.

Au-delà de ces quotas, un montant vous est facturé et est calculé au prorata des quantités de déchets et levées de conteneurs supplémentaires.

Tout le détail des levées et pesées figurera sur votre facture déchet.

Moins vous produisez, moins vous payez.

Pour connaître les montants des taxes, renseignez-vous auprès de votre administration communale

Les communes concernées

Voici à ce jour, les communes qui ont décidé d'adhérer à ce nouveau schéma de collecte. Mais d'autres vont suivre.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à appeler le **04/240.74.74** ou à consulter le site **www.intradel.be**

Au 1^{er} avril 2009 : Anthisnes

Au 1^{er} juillet 2009 : Awans, Aywaille, Berloz, Braives, Engis, Esneux, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Hannut, Herve, Marchin, Modave, Oreye, Remicourt, Sprimont, Wanze, Waremme, Wasseiges

Au 1^{er} janvier 2010 : Comblain-au-Pont, Saint-Nicolas, Fléron

Au 1^{er} janvier 2012 : Oupeye